

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU TOURISME ET DE LA MER

**Arrêté du 14 mars 2005 fixant au titre de l'année 2005
le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement d'officiers de port**

NOR: *EQU0500220A*

Par arrêté du ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer en date du 14 mars 2005, le nombre total de postes offerts au titre de l'année 2005 aux concours pour le recrutement d'officiers de port est fixé à 5.

Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 3 postes ;
- concours interne : 2 postes.